

Règlement des inscriptions

Stages aquatiques

sous forme d'activité hebdomadaire de 45 minutes
(hors vacances scolaires en deux périodes)

Piscines : Papus, Pech David, Toulouse Lautrec, Léo Lagrange,
Bellevue, Nakache, Alex Jany et Jean Boiteux.

- Période 1 : du **22 septembre 2014** au **24 janvier 2015**
- Période 2 : du **26 janvier** au **13 juin 2015**

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur une ou deux périodes

- Vous devez remplir **un dossier par personne** (tout dossier illisible ou incomplet ne sera pas traité)
- Seuls les dossiers complétés **à partir des formulaires de la Direction des Sports** seront pris en compte

Les demandes d'inscriptions se font par courrier.

Comment obtenir un dossier d'inscription ?

1. Les dossiers seront disponibles aux caisses des piscines pendant leurs horaires d'ouverture
2. Retrait d'un dossier au Point Accueil Inscriptions*
3. Par téléchargement sur le site Internet de la Mairie de Toulouse : <http://www.toulouse.fr/> rubrique Services / Sports.

Où envoyer le dossier d'inscription ?

Les demandes de réservation sont à **envoyer** ou à **déposer** au Point Accueil Inscriptions sur les horaires d'ouverture (lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h, mardi de 12h à 17h et jeudi de 10h à 17h) :

Date limite d'envoi le **23 Août 2014**

*** Point Accueil Inscriptions**
Direction des Sports
7 Allée Gabriel Biénès
31400 Toulouse

Les inscriptions sur les places restantes seront ouvertes directement au Point Accueil Inscriptions après le traitement des dossiers.

Traitement des dossiers

1. Les fiches de réservation **complétées** sont classées et traitées par ordre d'envoi ou de dépôt (cachet de la poste faisant foi ou date de réception). Les places sont attribuées prioritairement aux personnes domiciliées dans la commune, puis dans la mesure des places disponibles, aux personnes dont la scolarisation de l'enfant ou dont le lieu de travail est à Toulouse. Toutefois, les personnes ne répondant pas à ces critères pourront bénéficier des prestations municipales dans la mesure de places restant encore disponibles.
2. Le paiement peut se faire par courrier ou directement au Point Accueil Inscriptions (7 Allée Gabriel BIENES 31400 Toulouse) **après la réception du devis invitant à effectuer le paiement.**
3. Après réception du paiement, le Point Accueil Inscriptions renvoie le reçu de recouvrement (à présenter lors de la première séance) lequel **finalisera votre inscription.**

Traitement des choix multiples

- 1) Inscription sur le premier vœu (**pour chaque période**).
- 2) Mise en liste d'attente sur le 2^{ème} vœu (**pour chaque période**) pour un traitement décalé (par ordre d'envoi ou de dépôt) en fonction des places disponibles.

Pièces à fournir (en fonction des situations)

- **Carte senior Mairie de Toulouse** : Les réductions ne seront accordées que sur présentation d'un justificatif comme indiqué sur la demande de réservation de cours.
- **Pour les personnes en situation de Handicap** : Les réductions ne seront accordées que sur présentation d'un justificatif.
- **Pour les personnes domiciliées hors Toulouse** : Un justificatif d'emploi sur Toulouse.
- **RIB** : Les éventuels remboursements ne se feront que si le RIB a été enregistré.
- **Attestation assurance** : responsabilité civile.
- **Justificatif de domicile** : quittance de loyer, facture d'électricité, téléphone.

Certificat médical

Ce document n'est pas obligatoire. Toutefois il est fortement conseillé aux personnes atteintes de troubles de la santé ou aux seniors de transmettre au Maître Nageur Sauveteur un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités aquatiques en piscine.

Tarifs et conditions de remboursements

Les modalités de remboursements et les tarifs applicables sur les activités organisées par la Direction des Sports à partir du 01 septembre 2014 sont validés en conseil municipal. Le catalogue qui décrit les tarifs et les règles d'application est consultable au Point Accueil Inscriptions. Vous trouverez au verso du reçu de recouvrement, un extrait qui précise le détail des modalités de remboursements.

Pour accéder au bassin

La ville de Toulouse s'est dotée d'un système automatisé de contrôle d'accès aux bassins.

Il est indispensable de disposer d'un support pour pouvoir entrer dans l'installation. Plusieurs solutions sont envisageables pour charger les droits d'accès, les modalités seront envoyées avec le devis :

- Rechargement de la carte nominative « **montoulouse** » déjà achetée.
- présentation de la carte nominative « **montoulouse senior** » (seniors toulousains de plus de 65 ans)
- présentation de la carte « **Pastel** » de transport du réseau Tisséo.
- Achat d'une carte nominative « **montoulouse** » réutilisable à **4€**.

Pour les parents accompagnateurs, il est possible d'accompagner son enfant dans les vestiaires sous condition impérative d'utiliser le support à code barre mis à disposition.

Toute personne inscrite aux activités organisées par la Direction des Sports s'engage à respecter le règlement intérieur des piscines municipales.

L'Adjointe au Maire



Laurence ARRIBAGE